

N° IDENTIFICATION :

CONCOURS EXTERNE 2010 POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS D'EXPLOITATION SPECIALISES 22 septembre 2010

AGENTS D'EXPLOITATION
SPECIALISES DES TRAVAUX
PUBLICS DE L'ETAT
spécialité « routes, bases aériennes »
(hommes et femmes)

Epreuve n°2 :

(Questionnaire à choix multiples sur les règles essentielles du code de la route)

(durée totale de l'épreuve 25 mn - Coefficient 1)

Ce sujet comporte 11 pages et 40 questions (recto)

Consignes aux candidats :

- mettre le numéro d'identification de candidat dans les cadres prévus à cet effet
- toutes les réponses devront être notées directement sur le sujet (cocher pour chaque question la ou les bonnes réponses)
- le questionnaire sera inséré dans la copie double prévue à cet effet

Il est interdit d'introduire dans la salle d'examen des documents écrits ou imprimés
L'utilisation de la calculatrice est interdite

Question n° 1

Je conduis une voiture particulière dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est de 2,4 tonnes tractant une remorque dont le PTAC est de 1,2 tonnes. Je dois être titulaire du permis de la catégorie E(B)

- A : oui
- B : non

Question n° 2

Titulaire du permis B depuis le 15 janvier 2007, je peux conduire une motocyclette légère :

- A : sans aucune formation
- B : après avoir suivi une formation de 3 heures dans un établissement agréé

Question n° 3



Je conduis un véhicule de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes. Je circule en agglomération. A partir du panneau ci-dessus, ma vitesse maximale autorisée est de :

- A : 50 km/h
- B : 60 km/h
- C : 70 km/h

Question n° 4



je conduis une voiture particulière tractant une remorque dont le PTAC est de 175 kg. Je peux franchir ce panneau

- A : oui
- B : non

Question n° 5



Ce panneau indique la fin de toutes les prescriptions précédemment signalées imposées aux véhicules en mouvement :

- A : oui
- B : non

il doit impérativement être placé à la fin d'un chantier routier :

- C : oui
- D : non

Question n° 6

Je conduis une camionnette de transport de marchandises dont le PTAC est de 2,5 tonnes, à laquelle est attelée une remorque dont le PTAC est de 700 kg. Je dois être titulaire du permis E(B) ?

- A : oui
- B : non

Question n° 7

Utiliser son téléphone portable sans dispositif "mains libres" en conduisant, peut entraîner la perte sur son permis de conduire de :

- A : 1 point
- B : 2 points
- C : 3 points
- D : 4 points

Question n° 8



Ce panneau annonce :

- A : un passage à niveau
- B : une traversée de tramway

Question n° 9



Ce panneau annonce l'entrée d'un tunnel dans lequel l'arrêt et le stationnement sont interdits ?

- A : oui
- B : non

l'allumage des feux de croisement est obligatoire ?

- C : oui
- D : non

Question n° 10

Suite à une infraction, il a été retiré un point sur mon permis de conduire. Je récupérerai ce point si je ne commets pas d'infraction entraînant une perte de points pendant

- A : 1 an
- B : 2 ans
- C : 3 ans

Question n° 11



Cette signalisation est implantée dans un tunnel :

- A : oui
- B : non

Elle signale une issue de secours située vers la droite :

- C : oui
- D : non

Question n° 12

Je conduis un tracteur agricole dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes pour le compte d'une administration publique. Je dois être titulaire du permis de conduire de la catégorie

- A : B
- B : E(B)
- C : C

Question n° 13

La bande d'arrêt d'urgence est délimitée par une ligne blanche :

- A : continue
- B : discontinue

Je peux la franchir :

- C : pour stationner
- D : en cas d'arrêt d'urgence

Question n° 14

Sur une route à 2 fois 2 voies séparées par un terre plein central , en conditions normales de circulation , je peux rouler à :

- A : 90km/h
- B : 110km/h
- C : 130km/h

Question n° 15

Que signifie une ligne jaune continue peinte sur le bord du trottoir ?

- A : arrêt interdit
- B : stationnement interdit
- C : zone de travaux

Question n° 16

Un conducteur de voiture particulière doit obligatoirement posséder dans son véhicule :

- A : un gilet rétro-réfléchissant
- B : un cric et une manivelle
- C : un triangle de présignalisation
- D : un constat amiable

Question n° 17

Suite à une invalidation administrative de mon permis de conduire, après avoir repassé les épreuves du permis, ce dernier sera crédité de :

- A : 6 points
- B : 8 points
- C : 12 points

Question n° 18

Hors agglomération, la distance longitudinale séparant deux véhicules de transport de marchandises d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes se suivant dans la même voie, doit être au minimum de :

- A : 20 mètres
- B : 30 mètres
- C : 40 mètres
- D : 50 mètres

Question n° 19



Ce panneau concerne :

- A : les voitures particulières tractant une caravane uniquement
- B : tous les véhicules tractant une remorque de plus de 250 kg de PTAC

Question n° 20



Je conduis une camionnette de transport de marchandises dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes. Je peux franchir ce panneau ?

- A : oui
- B : non

Question n° 21



Après ce panneau, je pourrai rencontrer :

- A : un radar fixe
- B : un radar mobile

Il pourra se situer :

- C : 400 m après le panneau
- D : entre 1 et 2 km après le panneau

Question n° 22

Je suis en période probatoire du permis de conduire. En cas de dépistage positif d'alcoolémie, je risque :

- A : la perte de 4 points
- B : la perte de 6 points
- C : une suspension de permis de conduire
- D : une annulation de permis de conduire

Question n° 23

Sur autoroute, par temps de brouillard, si la visibilité est réduite à moins de 50 m, la vitesse maximale autorisée est de :

- A : 40 km/h
- B : 50 km/h
- C : 60 km/h

Question n° 24



Ce panneau indique une limitation de vitesse. Cette limitation prend fin :
à partir du panneau "fin des prescriptions précédemment signalées" ?

- A : oui
- B : non

à la prochaine intersection ?

- C : oui
- D : non

Question n° 25



Ce panneau annonce une sortie située :

- A : à 21 km
- B : à 2000 m

Question n° 26

Il est interdit de dépasser :

- A : à l'approche d'un sommet de côte
- B : en agglomération
- C : par temps de brouillard

Question n° 27



Je circule à cyclomoteur. Je peux emprunter cette voie ?

- A : oui
- B : non

Question n° 28



Ce panneau indique :

- A : une rue en sens unique
- B : une obligation d'aller tout droit à la prochaine intersection

Question n° 29

La distance de sécurité entre deux véhicules doit être au moins égale à la distance parcourue en :

- A : 1 seconde
- B : 2 secondes

Le non-respect de cette distance peut être sanctionné par :

- C : une amende de 68 € et le retrait de 1 point
- D : une amende de 135 € et le retrait de 3 points

Question n° 30



Cette signalisation indique l'accès interdit aux véhicules de plus de 5,5 tonnes :

- A : de poids total autorisé en charge
- B : de poids à vide
- C : de poids réel
- D : de poids total roulant autorisé

Question n° 31

Je peux conduire un quadricycle lourd à moteur :

- A : sans permis
- B : si je suis titulaire du permis B1
- C : si je suis titulaire du permis A

Question n° 32



Cette balise signale :

- A : un virage
- B : une intersection
- C : un obstacle

Question n° 33

Le sous-gonflage des pneus :

- A : peut entraîner l'éclatement d'un pneu
- B : améliore la tenue de route
- C : entraîne une augmentation de la consommation de carburant

Question n° 34

D 28

Ce cartouche indique que je circule sur une route :

- A : départementale
- B : nationale

Question n° 35



Ce panneau indique le caractère prioritaire d'une route classée à grande circulation :

- A : oui
- B : non

Il est implanté :

- C : après chaque intersection
- D : tous les 5 kilomètres

Question n° 36



Cette signalisation est :

- A : temporaire
- B : permanente

Hors agglomération, elle est implantée :

- C : immédiatement avant la zone de danger
- D : environ 150 m avant la zone de danger

Question n° 37



Ce panneau indique un chantier :

- A : fixe
- B : mobile

Question n° 38

L'immobilisation de mon véhicule est considérée comme un arrêt, et non comme un stationnement lorsque :

- A : je fais monter un passager
- B : l'immobilisation dure moins de 5 minutes
- C : je décharge mon véhicule

Question n° 39

L'apprentissage anticipé de la conduite est possible dès l'âge de seize ans ?

- A : oui
- B : non

Si j'ai suivi cette formation, la durée de la période probatoire du permis de conduire sera de :

- C : 2 ans
- D : 3 ans

Question n° 40

Sur autoroute, lorsque la chaussée comporte 3 voies :

Sur la voie la plus à gauche, la circulation est interdite aux véhicules :

- A : de plus de 3,5 tonnes de PTAC
- B : de plus de 7 mètres de long

La vitesse minimale autorisée est de :

- C : 70 km/h
- D : 80 km/h